

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 septembre 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-trois septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt, s'est rassemblé au lieu gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**BUDGET
PARTICIPATIF
2019 : AVENANT
N°1 A LA
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DU
PROJET DE
CREATION D'UN
JARDIN PARTAGE
AU QUARTIER DE
L'AVENIR, PORTE
PAR
L'ASSOCIATION
FORT AVENIR**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Delphine PUPIER, Simon BERSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS, Patrick BILLOUET par Liliane GAUDUBOIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Madeline DA SILVA

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

OBJET : BUDGET PARTICIPATIF 2019 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION D'UN JARDIN PARTAGE AU QUARTIER DE L'AVENIR, PORTE PAR L'ASSOCIATION FORT Avenir

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°D9/20 du Conseil municipal du 29 janvier 2020 relative à la convention de partenariat et de financement conclue entre la Ville des Lilas et l'Association Fort Avenir dans le cadre du budget participatif 2019 signée le 13 février 2020,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

La crise sanitaire liée au Covid-19 a impacté les délais de réalisation du projet porté par l'Association Fort Avenir. A ce titre la convention de partenariat et de financement doit être prolongée pour prendre en compte ce retard.

VU le rapport du représentant légal,

VU le budget communal,

VU le projet d'avenant ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DIT que la crise sanitaire liée au Covid-19 a impacté les délais de réalisation du projet porté par l'Association Fort Avenir, faisant l'objet d'une convention de partenariat et de financement

ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'avenant n°1 portant prolongation jusqu'au 30 avril 2021 de la durée de la convention de partenariat et de financement relative au projet de création d'un jardin partagé au quartier de l'Avenir, la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19 en ayant impacté les délais de réalisation,

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous documents y afférents.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstentions : 4

NPPV : 0

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **25 SEP. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200923-D122-20-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020